



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2023 A 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Présents : 13

Absente excusée : 1

Pouvoir : 0

Date de convocation : 14 novembre 2023

Le 20 novembre 2023 à 18h00, le conseil municipal de Dignac s'est réuni sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

Etaient présents : Mmes CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, VIGIER, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, LEBRAUD, MORELET, REDON, SUIRE.

Etait absente : Mme RODRIGUEZ

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation du secrétaire de séance.

Mme Béatrice JEAN est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Audrey MORANGE.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 02 octobre 2023 qui est approuvé à l'unanimité (1 abstention).

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – Subvention exceptionnelle pour aider une administrée

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Une administrée de la MAFPAH était licenciée d'Energym l'année dernière. Elle souhaiterait poursuivre cette année mais les coûts de la MAFPAH ayant augmenté elle ne peut plus payer la licence de sport. L'association Energym a décidé de faire un geste exceptionnel en baissant le prix de la licence de 80€ et sollicite la commune pour prendre le reste à charge.

Madame le Maire propose aux élus de prendre en charge les 100€ restants.

Cette décision fait débat au sein du conseil.

Vote : A la majorité absolue (9 pour – 4 contre : DOUILLARD, MORELET, SUIRE, VIGIER)

2 – Module métier de gestion des cimetières – adhésion ATD16

Rapporteur : M. Jean-François REODN

Suite à la discussion lors du dernier conseil municipal, madame le Maire propose d'accepter l'offre de l'ATD16 pour le module métier gestion des cimetières pour 487,20€.

Vote : approbation à l'unanimité

3 – Demande de subvention au titre du SILE pour la salle d'activités

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle souhaite déposer une demande de subvention au titre du Soutien à l'Initiative Locale et Environnementale pour la salle d'activités en signant une charte départementale Charente 2030.

Vote : approuvé à l'unanimité

4 – Acquisition de la parcelle cadastrée C n°752 sise « impasse des Palombes »

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire informe que M. GAUTIER vient d'acheter une propriété y compris la parcelle cadastrée C 752. Il accepte de vendre la parcelle à la commune pour 1€ le m².

Mme CHARRIERE se questionne sur la nécessité d'acheter la parcelle si tout fonctionne très bien et que le droit de passage existe pour les riverains.

M. DOUILLARD rappelle que la situation de la rue des Terres de la Fontaine n'est toujours pas entièrement communale car il reste un propriétaire qui refuse de signer.

Pour éviter un futur conflit de voisinage, madame le Maire propose d'acheter la parcelle pour la somme de 786€.

Vote : approuvé à l'unanimité

5 – Autorisation permanente et générale de poursuites au comptable public

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un nouveau trésorier a été nommé au 1^{er} novembre 2023. Elle propose d'autoriser le trésorier à réaliser les poursuites pour les impayés.

M. CHARBEIX informe les élus qu'il assure avec un agent de la trésorerie un suivi tous les 2 mois du paiement des loyers. Les élus demandent que la même procédure soit réalisée pour le périscolaire par la secrétaire en charge de la comptabilité.

Vote : approuvé à l'unanimité

6 – Désignation des membres de la commission éducation-jeunesse

Rapporteur : Mme Françoise GAUTIER-MARANDAT

Mme GAUTIER-MARANDAT propose de scinder la commission "éducation-jeunesse, culture" car les élus y siégeant ne sont pas forcément intéressés par tous les thèmes.

Elle annonce aux élus le travail futur sur le projet éducatif de territoire (PEdT). Tout ce qui tourne autour de l'enseignement primaire est du ressort de la commune.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de s'inscrire dans la commission.

Commission "éducation-jeunesse" : Françoise DELAGE, présidente, Françoise GAUTIER-MARANDAT, vice-présidente, Elodie CHARRIERE, Anne-Sophie GODIER, Béatrice JEAN, Romain LEBRAUD.

7 – Désignation des membres de la commission culture

Rapporteur : Mme Françoise GAUTIER-MARANDAT

Mme GAUTIER-MARANDAT propose de scinder la commission "éducation-jeunesse, culture" car les élus y siégeant ne sont pas forcément intéressés par tous les thèmes. Un travail sur les soirs bleus aura lieu dans les mois à venir ainsi que la gestion de la bibliothèque municipale.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de s'inscrire dans la commission.

Commission "culture" : Françoise DELAGE, présidente, Françoise GAUTIER-MARANDAT, vice-présidente, Philippe CHARBEIX, Elodie CHARRIERE, Anne-Sophie GODIER, Béatrice JEAN, Jean-François REDON, Marie-Pierre VIGIER.

8 - Création de zones d'accélération des énergies renouvelables

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Quatre administrés sont venus lors de la permanence des élus du 27/10. Un seul administré a écrit une remarque dans le cahier de la consultation publique du 23/10 au 31/10/23.

M. REDON s'interroge sur les risques d'installation d'un parc photovoltaïque dans une zone agricole. Mme VIGIER lui répond que la commune n'est pas compétente mais que c'est sur avis de la chambre d'agriculture.

Madame le Maire indique que le risque le plus élevé est lié à la géothermie. Cette solution englobe beaucoup de techniques.

Mme VIGIER rappelle que les ZAENR facilitent les démarches pour les particuliers.

Madame le Maire propose au conseil municipal de créer 3 zones d'accélération des énergies renouvelables sur tout le territoire communal pour le solaire thermique, photovoltaïque de toiture et la géothermie.

Vote : approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

- **Presbytère** : Monsieur CHARBEIX a fait estimer le prix du presbytère pour alimenter la réflexion sur la réalisation des travaux ou non. Il annonce en gros travaux : la toiture, l'arche du balcon. Sous-sol non loué : présence de la chaudière de la locataire mais en bon état, niveau habitation : vétuste, tout à refaire sauf le plancher). Un devis a été réalisé pour rénover la salle d'eau pour 1 200€ (meuble, colonne avec robinet thermostatique). Le loyer mensuel est de 450€.
 - *Option 1 : L'estimation du bien vendu occupé est de 130 000 € à 140 000 € et vendu libre 140 000 € à 150 000 €.*
 - *Option 2 : Réaliser les travaux pour environ 250 000 €*C'est un très beau bâtiment au niveau architectural. Mme GAUTIER-MARANDAT souhaiterait que les élus réfléchissent à une autre utilité du bâtiment. Mme CHARRIERE se pose la question si la commune a les moyens d'entretenir ce bâtiment et M. REDON précise qu'au vu de la configuration du bâtiment il ne pourra jamais être accessible aux personnes à mobilité réduite.
- **Chemin de la Vergne** : M.REDON demande où en est l'échange avec M.GONZALES. Madame le Maire répond que la SEMEA doit réaliser des travaux pour installer la canalisation d'eau potable. Après ses travaux, l'échange pourra avoir lieu.
- **Chemin des Noyers** : Madame le Maire informe que M et Mme SPORTIELLO ont adressé un courrier à la mairie pour acheter un triangle du chemin des Noyers touchant leur propriété. Madame le Maire va les rencontrer et une décision sera prise lors d'un prochain conseil.
- **Salle polyvalente** : M. MORELET informe les élus que la charpente devra être consolidée ou allégée. La salle va être cloisonnée pour éviter les trappes de désenfumage. Le réseau de gaz devra être désinstallé. La cuisine sera renommée en office de réchauffage. Un auvent sera construit devant la porte d'entrée. Le diagnostic structurel de la salle n'est pas bon. Les pieds des poteaux devront être repris. La salle polyvalente sera mise aux normes accessibilité.
- **Hangar route du Mas** : un devis a été demandé pour un relevé des réseaux du bâtiment et la réalisation d'un plan.

- **Terrain rue de la Clef d'Or** : un devis d'étude jusqu'au suivi de chantier a été établi pour transformer le terrain en parking.
- **Abri-bus rue de la Clef d'Or** : si la commune veut réaliser un béton désactivé, les travaux devront avoir lieu au printemps. L'abri-bus devrait arriver fin décembre.
- **O.R.T.** : Les travaux reprendront en janvier 2024. Le groupe de travail a réalisé le diagnostic de la commune avec ses forces et faiblesses. Mmes CHARRIERE et VIGIER rappellent aux élus qu'il est encore tant de faire des remarques par mail. Madame le Maire informe les élus qu'elle a déposé le dossier de candidature pour « mon village avenir ».
- Le comité d'animation de Dignac a commencé à vider la réserve de la salle des associations et la partie garage. Les élus ne comprennent pas pourquoi le C.A.D. utilise le hangar communal sachant qu'il loue un local au Pouyaud. L'étanchéité de la partie garage doit être réalisée.
- Procès-verbal des reprises de concession le 24 novembre 2023 à 15h30 pour le vieux cimetière et 16h45 pour le cimetière Cloulas (route de Rougnac).
- **Voirie** : M.GUEDON informe les élus que 4 867m² pour le prévisionnel des travaux 2024 traitera 4 867m² de routes. Les élus sont d'accord avec les propositions de la commission voirie.
- La canalisation d'eau potable va être changée en partie rue des Ecoles. Mme VIGIER demande si le camion de l'entreprise qui réalise les travaux au 19 rue des Ecoles peut stationner sur la place des Ecoles.
- **Commission culture** : jeudi 07 décembre 2023 à 18h00.
- **Gardes particulier** : M. DOUILLARD rend compte des informations transmises par M et Mme NIORD. Ils sont intervenus plusieurs fois rue des Ecoles pour le stationnement et dans la commune pour les poubelles non rentrées. Pour l'instant ils font surtout de la pédagogie.

Messieurs MORELET et SUIRE quittent la réunion de conseil municipal à 20h10.

- **Cérémonie aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie** : 5 décembre 2023 à 16 h00. M. MONTÉGU, nouveau président de l'association UNC, souhaite cette année réaliser l'hommage sur Dignac qui compte beaucoup d'anciens combattants.
- **Prochain conseil municipal** : 11 décembre 2023 à 18h00,
- **Commission finances** : 18 décembre 2023 à 18h00.

La séance est levée à 20h23.

La secrétaire de séance,
Béatrice JEAN



Le Maire de Dignac,
Françoise DELAGE

